

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Band: 33 (1987)
Heft: 9
Rubrik: Économie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Interviewé par l'ATS, M. Jagmetti déclare : aucun problème de confiance entre la Suisse et la France,

Il n'y a aucun problème de confiance entre la Suisse et la France, même si quelques dossiers sont à discuter, estime M. Carlo Jagmetti, nouvel ambassadeur helvétique à Paris. Accrédité depuis début avril, il s'est déclaré très satisfait de sa nomination à « un des postes les plus complets » que puisse assumer un ambassadeur.

Les « tracasseries douanières » qui ont marqué le début des années 80 étant aujourd'hui dépassées, le climat de confiance s'est amélioré et la visite d'Etat en Suisse du président François Mitterrand, en 1983, a fait beaucoup dans ce sens, a souligné M. Jagmetti.

Dans l'éventail de ses activités, le nouvel ambassadeur mentionne en premier lieu les questions économiques. Parmi les dossiers en cours figurent celui des industries pharmaceutiques suisses en France et celui de la fixation des prix de certains produits suisses vendus en France. La rencontre récente entre MM. Edouard Balladur et Jean-Pascal Delamuraz a permis aux deux ministres de l'économie d'envisager des solutions à ces questions.

M. Jagmetti a cependant soulevé le cas d'un armateur suisse dont la société « Keller-Shipping » — chargée du transport de fret en tout genre entre Marseille et l'Afrique occidentale — se heurte à des obstacles techniques du fait de la main-mise d'organisations faitières des transporteurs français. « La France discrimine cet armateur en n'appliquant pas les engagements pris dans le cadre de l'OCDE », affirme l'ambassadeur, ajoutant qu'il s'agissait dans cette affaire de la sécurité de la Suisse en matière d'approvisionnement en cas de crise.

Nestlé, la Suisse et l'Europe

C'est à l'intégration européenne que M. Paul Jolles, président du conseil d'administration de Nestlé, a consacré l'essentiel de son discours devant l'assemblée générale des actionnaires, tenue à Lausanne. « La nouvelle étape dans laquelle s'est engagée la politique d'intégration européenne exigera de la part de nos entreprises, comme de la part de l'économie suisse dans son ensemble, un sérieux effort d'adaptation et d'innovation », a-t-il averti.

Après avoir profondément modifié le visage économique de l'Europe au cours des trente

dernières années, la Communauté européenne est sur le point d'aborder la réalisation d'un véritable marché intérieur. « Pour la Suisse comme pour les sociétés suisses qui déploient leurs activités en Europe, la question se posera de savoir de quelle manière elles pourront participer à l'édification du marché unique de la CE et par quelles méthodes de consultation elles pourront y apporter leurs expériences et leurs vues », a dit M. Jolles.

Il a constaté que les grandes entreprises multinationales présentes dans l'espace économique européen accomplissaient aujourd'hui, à l'intérieur de la CE comme en dehors d'elle, un véritable travail de pionnier. Elles s'efforcent de désamorcer les vieux réflexes nationalistes et de préparer le terrain aux nouvelles règles du jeu européen. « Fort de sa longue expérience, le groupe Nestlé est bien préparé pour aborder ces nouvelles tâches ».

Kuoni rachète les cartes de crédit Diners en Suisse

Le principal organisateur de voyages en Suisse, Voyages Kuoni SA, à Zurich, a racheté le 1^{er} mai la société Diners Club Suisse SA, à Brüttisellen (ZE), quatrième en Suisse dans le secteur des cartes de crédit (après Amexco, Visa et Eurocard). Kuoni poursuit ainsi sa politique de diversification dans le domaine des services, indique un communiqué de l'agence de voyages. Les deux entreprises travaillaient déjà en étroite collaboration depuis quelques années.

Deux représentants de Kuoni siègeront au conseil d'administration de Diners, soit MM. Jack Bolli, président et administrateur délégué, et Claude Losey, directeur général des finances, tandis que l'ancien propriétaire de la société, M. Fritz Hoffmann, conserve sa fonction de président.

Diners Club Suisse compte environ 80 000 membres. Son chiffre d'affaires n'est pas publié, mais il se situe entre 400 et 700 mio de frs selon les estimations.

La société Diners Club International SA est l'inventeur de la carte de crédit. Fondée en 1950, elle a débuté en Suisse six ans plus tard. Ses sociétés exploitent une licence gérée par la Citicorp Bank, à New-York. Diners Suisse a aujourd'hui un capital de 1 mio de frs.

L'Office suisse d'expansion commerciale représenté en Suisse italienne

L'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC) a mis, pour la première fois, pied au Tessin et en Mesolcina (Grisons italophones) par le biais de son délégué et conseiller d'exportation Jean-Antoine Wild présenté

au siège de la Chambre du commerce et de l'industrie du canton du Tessin, à Lugano. Depuis le mois de juin, l'OSEC dispose, à Lugano, d'un conseiller d'exportation chargé des relations avec les entreprises tessinoises et grisonnes de la Mesolcina. Ainsi que l'a expliqué, à Lugano, le directeur de la Chambre du commerce et membre de la Commission de surveillance de l'OSEC, Adriano Cavadini, le « boom réalisé par l'économie tessinoise durant ces derniers 20 ans justifie la présence, sur place, de l'OSEC ».

Base idéale pour la promotion des exportations, l'OSEC regroupe actuellement quelque 2 500 entreprises. C'est Jean-Antoine Wild, d'Agra au-dessus de Lugano qui a été désigné comme conseiller d'exportation. Il dispose de l'infrastructure de l'OSEC et travaille en étroite collaboration avec la Chambre de commerce.

M. Delamuraz chez M. Balladur : solution « amiable » recherchée pour l'affaire Ciba-Geigy

Jean-Pascal Delamuraz, chef du Département fédéral de l'économie publique, a été reçu, à la tête d'une délégation suisse par le ministre français de l'économie et des finances, Edouard Balladur. Les deux pays ont notamment convenu de rechercher un compromis « à l'amiable » dans le différend qui oppose les deux pays dans l'affaire de Ciba-Geigy.

La filiale française de la firme chimique suisse est en effet poursuivie par la Direction française des douanes qui lui reproche d'avoir importé, à un prix supérieur à celui pratiqué sur le « marché mondial », une substance active destinée à la fabrication d'un médicament à un prix supérieur « au marché mondial ». Pour établir le délit de surfacturation, les douanes s'appuient sur l'offre d'un produit similaire mais d'origine inconnue et de qualité douteuse. Elles réclament à la filiale du groupe bâlois restitutions et amendes de l'ordre de 50 - 100 millions de francs suisses. Depuis 1980, plusieurs actions judiciaires similaires ont été intentées par cette administration française contre des sociétés pharmaceutiques étrangères. Mais la direction des douanes a toujours été déboutée par les tribunaux français aussi bien que par le cour de justice européenne. On ignore pour l'instant en quoi une solution à l'amiable pourrait consister. M. Balladur s'est montré « compréhensif » et a exprimé sa volonté de contribuer à la solution de ce litige. En ce qui concerne le dossier des prix pharmaceutiques qui en France sont inférieurs de quelque 50 % au niveau européen, M. Balladur a expliqué à ses interlocuteurs suisses la situation précaire des finances de

la sécurité sociale. On va cependant réactiver le groupe bilatéral chargé de ce problème depuis 1978 sans trop d'espoir, semble-t-il, de voir évoluer la politique française dans ce domaine en dépit des promesses faites en 1986.

De nouvelles discussions auront lieu au sujet de l'imposition à 3 % des immeubles appartenant à des sociétés suisses. Les deux ministres ont pu constater par ailleurs que les difficultés dues aux tracasseries douanières étaient largement résorbées. Au plan multilatéral, la Suisse s'est félicitée de l'accord monétaire du Louvre et a tenu à exprimer sa satisfaction au sujet de l'initiative française concernant les désendettements du tiers-monde et l'instauration de règles plus favorables aux pays les plus pauvres par le club de Paris. En ce qui concerne l'avenir de la communauté européenne, M. Balladur est « largement d'accord » pour que la Suisse ne change pas la structure de sa coopération intra-européenne.

Le lait en poudre à l'origine de Nestlé

C'est un chimiste allemand de Francfort établi à Vevey, Henri Nestlé, qui en 1867 crée l'entreprise Nestlé. Cette année-là, le chimiste met au point et fabrique une farine à base de lait et de biscuits destinée aux nourrissons qui rejetaient le lait de leur mère.

Une année auparavant, deux Américains, Charles et Georges Page, avaient fondé à Cham (ZG) une société anonyme sous le nom d'Anglo-Swiss Condensed Milk Company. Ils comptent utiliser le lait suisse pour fabriquer et exporter en Europe du lait condensé.

Les deux entreprises ne tardent pas à entrer en concurrence. Elles se développent en parallèle jusqu'en 1905, année qui voit leur fusion sous le nom de Nestlé & Anglo Swiss Milk Company avec siège à Vevey et Cham, ce qui est encore actuellement le cas.

Nestlé se lance alors dans une expansion horizontale en diversifiant sa production et en la répartissant dans de nombreux pays. En 1947, la société fusionne avec Alimentana SA qui fabrique les produits Maggi. Au fil des années, Nestlé acquerra encore Findus, Chambourcy, Guigoz, Stouffer, Libby, Thomy notamment.

Le groupe Nestlé occupe actuellement quelque 160 000 personnes sur tous les continents dont 41 % en Europe, 25 % en Amérique du Nord, 19 % en Amérique du Sud, 8 % en Asie, 5 % en Afrique et 2 % en Océanie. Il dispose de 362 usines dans le monde. Son chiffre d'affaires consolidé a atteint 38 mrd de fr. en 1986. Il était de 20 mrd de fr. dix ans auparavant.

Le groupe est actif dans les secteurs du café,

des boissons instantanées, des eaux minérales, des produits infantiles, diététiques, culinaires, surgelés, en conserve et pharmaceutiques, des chocolats, de la restauration et des aliments pour animaux domestiques.

Japon : un été culturel suisse à Tokyo

Cette année, l'été culturel a été suisse à Tokyo. Au programme des festivités figuraient une « Semaine des réalisateurs de films suisses », un « Festival du film Patricia Moraz », les Mummenschanz, le trio Eszterhazy de Bâle et le sextet de la Tonhalle de Zurich.

A l'origine de cet ambitieux programme de promotion de la culture suisse dans la deuxième puissance industrielle du globe, se trouve le service culturel de l'ambassade de Suisse à Tokyo, qui a bénéficié de la collaboration de Pro Helvetia.

Du 19 au 26 juin, la « Semaine des réalisateurs de films suisses » a eu pour cadre le centre culturel de l'Athénée français à Tokyo. Elle a présenté des œuvres d'Alain Tanner, Daniel Schmid, Fredi Murer, Claude Goretta, Michel Rodde, Michel Soutter et Bruno Moll.

En juillet a lieu également à l'Athénée français le « Festival du film Patricia Moraz ». Deux de ses films avec sous-titrage en japonais et en anglais ont été projetés : « Les Indiens sont encore loin » et « Le chemin perdu ».

Quant aux Mummenschanz, les pantomimes suisses ont donné, en juillet, neuf représentations à Tokyo, et deux autres à Osaka.

Les mélomanes japonais ont pu apprécier, fin juin, le trio Eszterhazy de Bâle composé d'Antonio Nunez (violon), Ferenc Szedlak (violoncelle) et Taeko Oshima (piano). Du 11 juillet au 8 août, le sextet à cordes de la Tonhalle de Zurich donnait pour la première fois dans l'archipel quatre concerts à Tokyo.

Du nouveau dans l'horlogerie

La montre en cuivre anti-rhumatisme

Un ingénieur technicien jurassien de l'horlogerie a présenté en Valais son invention : la montre en cuivre destinée à ceux qui souffrent de rhumatisme et sont convaincus des vertus de ce métal. Depuis 20 ans dans le secteur horloger, John Tendon s'est lancé dans la création de prototype de montres anti-rhumatisme, convaincu de trouver là une réponse à un besoin et un créneau intéressant pour l'horlogerie suisse.

Ces montres — pour l'heure une trentaine de prototypes — ont été fabriquées chez et par le technicien jurassien et en France par la Compagnie française de boîtes de montres.

Aucun accord n'a encore été passé avec une fabrique par le technicien, qui entend réserver le secret avant de présenter sa création dans le cadre de la Foire de la bijouterie et de l'horlogerie de Bâle.

Les modèles ont été conçus pour messieurs, dames et fillettes. Le premier prix sera de l'ordre de 49 francs. La montre comprend un boîtier et un bracelet de cuivre, suivant les normes de la « cuprothérapie ». Elle a été baptisée « montre anti-R ». John Tendon a profité de son séjour en Valais pour présenter sa création à quelques journalistes suisses et étrangers. Mais le voile sera complètement levé à Bâle.

Les effets bénéfiques du cuivre sont connus depuis l'antiquité. Les partisans des médecines parallèles lui attribuent des vertus curatives contre le rhumatisme, le stress, l'insomnie. Jadis, chez les Perses, les Mèdes, les Egyptiens ou les disciples de Paracelse, on recourait au cuivre pour se protéger de certains maux.

Golay Buchel fête ses cent ans

Le groupe Golay Buchel, à Lausanne, principalement actif dans le domaine de la bijouterie, fête ses 100 ans. Une journée destinée aux collaborateurs a marqué à Lausanne l'anniversaire de la société qui emploie aujourd'hui 1 280 personnes dans le monde et dont le chiffre d'affaires atteint 195 millions de francs. Sa clientèle est répartie dans 140 pays.

C'est à la Vallée de Joux que Louis-Auguste Golay a fondé une entreprise spécialisée dans le commerce des pierres de bijouterie et l'exportation de fournitures et d'outils pour la bijouterie et l'horlogerie. Dans le premier quart de ce siècle, l'entreprise ajoute à ses activités l'importation et la distribution sur les marchés européens de perles de culture, avant d'installer son siège social à Lausanne en 1942 et de prendre, dès 1954, une dimension multinationale.

A l'exception des métaux précieux, Golay Buchel couvre aujourd'hui presque tous les besoins en matières premières et outillage de spécialistes en bijouterie, relève l'entreprise. Le groupe compte des filiales à New-York, Los Angeles, Kobe, Hong Kong, Bangkok, Paris, Idar-Oberstein, Pforzheim, Anvers et Milan. En fait également partie l'entreprise d'électronique Acomel SA, à Bussigny, qui inaugurerait cet automne sa nouvelle usine d'Ecublens.

Golay-Buchel a racheté en janvier dernier Knapp AG, société allemande de distribution d'articles de bijouterie et d'horlogerie. D'autres reprises de groupes étrangers de distribution sont actuellement à l'étude, indique M. Gilbert Meylan, directeur.